

# REGLEMENT DU TOURNOI 2018

- art. 1 Le règlement administratif pour l'organisation des tournois avec équipes de 11 joueurs (9 pour les juniors D ,7 pour les juniors E et 5 pour les juniors F, le règlement de jeu et les règles officielles de jeu de l'ASF seront reconnues.
- art. 2 Le tournoi est réservé aux équipes de juniors B, C, D, E et F. La finance d'inscription est de Fr. 120.- (JF Fr. 100.-) par équipe, payable au moment de l'inscription mais au plus tard au début du tournoi.
- art. 3 Les joueurs doivent être qualifiés pour leur club. La qualification et l'âge des joueurs (selon bulletin d'inscription) seront prouvés par les passeports qui devront être présentés si le jury l'exige. Avant le début du tournoi, chaque équipe remettra au jury la liste des joueurs. Les joueurs exclus ne sont pas autorisés à participer au tournoi.
- art. 4 Au cours du tournoi, les équipes pourront être modifiées par les joueurs régulièrement qualifiés et annoncés dans les délais. Un joueur ayant disputé un match avec une équipe n'est plus qualifié à jouer dans une autre équipe.
- art. 5 Le remplacement des joueurs est autorisé sans restriction.
- art. 6 Un joueur pourra être expulsé temporairement du terrain pour une durée de 3 minutes selon le règlement de l'ASF. Le même joueur expulsé une deuxième fois au cours du même match sera exclu pour le reste du tournoi.
- art. 7 Les protêts doivent être adressés par écrit au jury à l'attention de la Commission des protêts au plus tard 15 minutes après le match. Une caution de Fr. 100.- sera versée en même temps. Si le protêt est accepté, la caution sera restituée.
- art. 8 Les équipes seront réparties en groupe de 6 / ou 7 équipes ; chaque équipe rencontrant une fois les autres équipes du groupe.
- art. 9 Le classement dans chaque groupe s'établira aux points. En cas d'égalité il sera tenu compte tout d'abord de la confrontation directe, de la différence entre les buts marqués et ceux reçus, puis du nombre de buts marqués et en dernier le tirage au sort. A la suite de forfaits, le nombre de buts reste inchangé.
- art. 10 Les rencontres auront une durée de 18 minutes sans changement de camp.
- art. 11 L'équipe nommée en premier a le choix du camp ou du coup d'envoi et portera ses couleurs. Au cas où l'équipement serait identique, c'est à l'équipe nommée en second qu'il appartiendra de revêtir un équipement d'une autre couleur.
- art. 12 Toute équipe doit observer strictement les horaires fixés. Forfait sera accordé après 3 minutes d'attente.
- art. 13 Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le jury.
- art. 14 Toute décision est soumise au droit de recours aux autorités de l'ASF.
- art. 15 Juniors Längfeld Cup décline toute responsabilité en cas d'accident.
- art. 16 Juniors Längfeld Cup ne répondent pas de la perte éventuelle d'objet ou de vol.
- art. 17 Si les matchs de finales se terminent par un match nul ce sont les tirs au but (chacun 5 joueurs différent) qui décideront du vainqueur. En cas d'égalité il sera tiré encore 1 tir au but par équipe jusqu'à ce qu'il y ai un vainqueur. Un joueur ose retirer que lorsque chaque joueur de son team a tiré une fois.